



*République du Burundi*



*PACEJ*



*Groupe de la Banque mondiale*

## **AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**

**Numéro de référence selon le PPM : BI-PACEJ-496380-CS-INDV**

**Services de Consultant : Consultant individuel (H/F), Deuxième ingénieur en Génie Civil pour le Projet PACEJ**

**N° du don : IDA-D8580**

**N° d'identification du Projet : P164416**

### **1. CONTEXTE DU PROJET :**

Dans le but de l'amélioration de la qualité de l'offre de formation et des opportunités d'insertion des jeunes, la République du Burundi et la Banque Mondiale ont mis en place un projet intitulé « Projet d'Appui à l'Amélioration des Compétences pour l'Employabilité des Femmes et Jeunes (PACEJ) ».

Conformément au programme hautement prioritaire du Gouvernement visant à développer le capital humain du pays et à améliorer les résultats en matière d'emploi des jeunes, le projet vise à trouver un équilibre entre l'investissement dans la qualité de la formation pour améliorer les compétences dans des secteurs stratégiques et la diversification des opportunités d'emploi pour les jeunes d'origines différentes.

Compte tenu du manque assez important d'investissements publics et de cadres institutionnels et techniques en matière de formation technique et professionnelle, le projet introduira des réformes systémiques pour combler ces lacunes, non seulement pour améliorer l'impact du projet, mais également pour jeter les bases d'investissements et d'interventions à venir.

Plus spécifiquement le projet vise à: (i) développer des cadres institutionnels et techniques pour des parcours de formation diversifiés alignés sur la demande de compétences attendues sur le marché du travail, (ii) mettre en place des mécanismes pour favoriser la coordination entre les ministères concernés et la coopération avec les organisations professionnelles du secteur privé, (iii) faciliter l'information entre les femmes, les jeunes, les centres et les entreprises.

Le Projet met aussi l'accent sur le développement des compétences numériques durables et de haute qualité. De ce fait, il vise à former des professionnels du numérique ayant le niveau et les qualifications requises afin de répondre au marché du travail sur l'ensemble des secteurs et nécessaires à la transformation numérique du Burundi.

En matière de diversification de l'emploi, le Projet a aussi pour objectif de développer une nouvelle génération d'entrepreneurs par opportunités. Plus spécifiquement le Projet va (i) développer les compétences entrepreneuriales à travers un apprentissage actif (apprentissage par la pratique) ; (ii) appuyer la création de nouvelles startups axées sur la croissance à travers de petites subventions et (iii) renforcer les écosystèmes d'entrepreneuriat pour les startups à travers des programmes de réseautage et de mentorat.

## **2. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET :**

L'Objectif de Développement de Projet (ODP) est d'améliorer l'accès aux opportunités de formation pour le développement des compétences et d'entrepreneuriat pour les jeunes, en particulier les femmes et les réfugiés, et d'en améliorer leur pertinence par rapport au marché. Les activités proposées dans ce Projet se déclinent en 3 composantes principales:

## **3. COMPOSANTES DU PROJET :**

Les activités proposées dans ce Projet se déclinent en 3 composantes principales :

### **Composante 1. Améliorer le développement des compétences qui sont orientées vers le marché du travail**

- Sous-composante 1.1: Améliorer la réactivité des prestataires de formation formels au marché du travail
- Sous-composante 1.2: Moderniser et développer l'apprentissage alterné
- Sous-composante 1.3: Développer les compétences numériques pour l'économie du savoir

### **Composante 2: Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes**

- Sous-composante 2.1: Renforcer les compétences entrepreneuriales
- Sous-composante 2.2: Compétition de plans d'affaire
- Sous-composante 2.3: Appuyer l'écosystème de l'entrepreneuriat

### **Composante 3: Renforcer les systèmes de données pour le développement des compétences axées sur le marché, la gestion du projet, le suivi et l'évaluation et intervention d'urgence contingente**

- Sous-composante 3.1: Renforcer les systèmes de données pour le développement des compétences axées sur le marché
- Sous-composante 3.2: Gestion du projet, suivi et évaluation.

Le Projet est mis en œuvre à travers une Unité de Gestion de Projet (UGP), placée sous la tutelle du Ministère en charge de la Formation Technique et Professionnelle.

Le Projet se propose de recruter un(e) Deuxième ingénieur en Génie Civil pour le Projet PACEJ, dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence.

#### **4. PRINCIPALES TACHES DU CONSULTANT :**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, l'Ingénieur en Génie Civil est chargé de la mise en œuvre technique des activités relatives aux travaux de la sous-composante 1.2 : « Moderniser et développer l'apprentissage alterné », ainsi que de l'appui aux autres sous-composantes du Projet, selon les besoins exprimés par l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

Il intervient notamment dans la conception technique, la supervision, le contrôle de qualité et le suivi de l'exécution des travaux de construction, de réhabilitation et d'extension prévus dans le cadre du projet.

La répartition des responsabilités entre les Ingénieurs en Génie Civil mobilisés dans le cadre du Projet, notamment entre le présent poste et le premier ingénieur déjà en place, est définie par le Coordonnateur du Projet, en tenant compte des priorités, des zones d'intervention, et des charges de travail. Cette répartition pourra évoluer en fonction des exigences opérationnelles et de l'avancement des activités.

L'organisation du travail et l'ajustement des rôles relèvent de la responsabilité directe du Coordonnateur du Projet, en concertation avec l'équipe technique, afin d'assurer une coordination efficace et une exécution harmonieuse des interventions sur le terrain.

#### **Tâches principales (liste non exhaustive) :**

- Participer à la préparation et à l'exécution des travaux d'infrastructures prévus dans le cadre du PACEJ ;
- Analyser les différentes phases des études (APS, APD, DAO), formuler des recommandations ou propositions de révision, organiser les ateliers de validation technique et produire les rapports techniques correspondants à transmettre aux bureaux d'études. Il veille au respect des délais contractuels des études ;
- Valider les livrables pour les missions de surveillances des travaux;
- Élaborer, en collaboration avec l'équipe de passation des marchés, les termes de référence et les dossiers d'appel d'offres relatifs aux infrastructures ;
- Participer à l'analyse et à l'évaluation technique et financière des offres, ainsi qu'au processus de sélection des entreprises ;
- Organiser des séances d'information à l'intention des communautés locales avant et pendant les travaux, afin d'assurer leur bonne compréhension et leur implication ;
- Assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux réalisés par les entreprises et prestations des maîtres d'œuvre, formuler des recommandations techniques et proposer, le cas échéant, des sanctions pour non-conformité ;
- Élaborer des chronogrammes détaillés des activités d'infrastructures, suivre leur mise en œuvre, anticiper les retards et proposer des mesures correctives ;

- Rédiger des rapports techniques périodiques et mensuels sur l'état d'avancement des travaux ;
- Contribuer, avec les autres experts de l'UGP, à la préparation du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Participer à l'élaboration des rapports techniques et des notes de suivi liées aux activités d'infrastructure ;
- Collaborer avec les bénéficiaires lors des missions de supervision et d'évaluation du projet ;
- Préparer et documenter les réunions trimestrielles et semestrielles de coordination et de pilotage du projet ;
- Exécuter toute autre tâche confiée par le Coordonnateur du Projet.

## **5. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES :**

L'ingénieur en génie civil du Projet devra avoir le profil suivant :

### **Qualifications:**

- Avoir un diplôme de niveau Bac + 5 au minimum en Génie Civil, Architecture ou tout autre diplôme équivalent.

### **Expérience professionnelle:**

- Avoir une expérience de 10 ans minimum dans la construction/réhabilitation d'infrastructures et justifier d'une connaissance du secteur de la construction du Burundi ;
- Avoir des compétences confirmées dans l'élaboration des dossiers des études techniques relatives à la construction / réhabilitation des infrastructures ;
- Une expérience dans le domaine d'infrastructures dans un projet financé par la Banque Mondiale ou par d'autres partenaires de développement, ou par des organisations multilatérales ou bilatérales serait un atout ;
- Compétences en communication verbale, analytique et écrite en français et capacité démontrée à produire des documents et des rapports analytiques de qualité ;
- La connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques : Word, Excel, PowerPoint, autocad, covadis.

## **6. DUREE DE LA MISSION :**

Le contrat sera signé pour une durée qui s'étend jusqu'à la date de clôture du Projet (30/10/2026). Le contrat pourra être renouvelé pour une période supplémentaire après évaluation des performances jugées satisfaisantes, selon les besoins, la disponibilité des fonds et après Avis de non-objection de la Banque mondiale.

## **7. CRITERES DE PERFORMANCE ET EVALUATION DE LA PERFORMANCE :**

Les performances de l'Ingénieur en Génie Civil seront évaluées chaque année. Une première revue de la performance de l'ingénieur en génie civil sera faite dans les six (6) mois après sa prise de fonction, les autres évaluations seront faites annuellement et les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Ministère de Tutelle et la Banque mondiale.

Les critères d'évaluation seront définis de commun accord entre le Coordonnateur et l'ingénieur en génie civil.

**L'efficacité et les performances de l'ingénieur en génie civil seront mesurées notamment en fonction de :**

1. Respect des délais : Évaluer la capacité de l'ingénieur à s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux calendriers et aux échéanciers établis pour chaque phase du projet.
2. Qualité de la réhabilitation et construction : Évaluer le suivi de la qualité des travaux de construction par le biais de visite d'inspection sur site pour garantir que les normes de qualité sont respectées.
3. Conformité aux spécifications : Evaluer le suivi de la conformité aux spécifications techniques et aux normes internationales en matière de génie civil.
4. Gestion des problèmes : Mesurer la réactivité de l'ingénieur à résoudre les problèmes et les défis qui surviennent pendant la mise en œuvre du projet.
5. Suivi environnemental et social : Évaluer la capacité de l'ingénieur à superviser la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales requises par le projet en collaboration avec les experts en sauvegardes de l'UGP.
6. Relations avec les parties prenantes : Mesurer la capacité de l'ingénieur à maintenir des relations positives avec les parties prenantes du projet, y compris les autorités locales, les communautés locales et les bénéficiaires.
7. Documentation et rapports : Examiner la qualité et la ponctualité des rapports et des documents liés à la mise en œuvre du projet, y compris les rapports d'avancement et les rapports d'inspection.
8. Innovation et amélioration continue : Mesurer la contribution de l'ingénieur à l'identification et à la mise en œuvre d'innovations et d'améliorations pour rendre le projet plus efficace et efficient.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois avec une période d'essai de six (06) mois pour la première année de sa prise de fonction. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir dans le cas de renouvellement du contrat.

**La grille d'évaluation détaillée sera intégrée dans le Contrat.**

## **8. REMUNERATION :**

Les termes de rémunération se feront conformément à l'Arrêté n°121/PM/005 du 12 Avril 2024, portant sur les rémunérations du Personnel des Projets financés par les Partenaires au Développement. La rémunération de l'Ingénieur en Génie Civil sera alignée **au poste n° 7** dudit Arrêté.

## **9. CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle;

Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, pourraient être demandés au cours du processus de recrutement.

## **10. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION :**

« Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de février 2025 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La sélection du Consultant individuel sera effectuée par une mise en concurrence ouverte conformément au dudit Règlement. Il sera retenu, après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

### ***(a) Phase de présélection des candidats sur la base de comparaison des CVs des candidats sur 100 points ;***

*Cette étape sera constituée d'une présélection sur base de dossiers où seront retenus les candidats ayant les qualifications et l'expérience requises pour le poste conformément aux TdR ci-dessus.*

*La répartition des notes pour cette phase sera faite dans l'esprit de ne retenir que les candidats ayant le meilleur profil en privilégiant l'expérience pertinente des candidats pour le poste qui sera notée à pas moins de 75 % par rapport aux autres critères.*

***A cette Phase, seuls les candidats ayant reçu une Note Minimale de 75% seront retenus.***

**Au cas où aucun des candidats n'aura totalisé la Note Minimale de 75%, il sera alors retenu les trois premiers parmi ceux ayant reçu une Note Supérieure ou Égale à 70%.**

**(b) Phase d'interview des candidats présélectionnés sur 100 points.**

*Après la non-objection de la Banque mondiale sur les résultats de la présélection, il sera procédé à l'interview des candidats retenus.*

A la fin du processus, les candidats seront classés par ordre de mérite après pondération des différentes notes obtenues dans les 2 phases de la Sélection. La note du CV aura un poids de 70% et celle de l'interview 30% (le CV sera pondéré pour 70% et l'Interview pour 30%).

Les Candidats seront alors classés en fonction de leurs Notes Finales (Nf) obtenues sur CV (Ncv) et à l'Interview (Ni) combinées en utilisant les pondérations comme suit :

Note finale Nf = Ncv x 70% + Ni x 30%.

Après avis de non-objection sur le rapport de sélection combiné, le candidat retenu pour le poste sera invité à une séance de négociation de son contrat.

**N.B.** Le Comité de recrutement se réserve le droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que les informations qui lui sont communiquées par les candidats sont exactes. En particulier, pour le candidat retenu, il vérifiera l'authenticité des diplômes et attestations présentés (original à l'appui) et s'assurera auprès des anciens employeurs et des personnes citées en référence que ce candidat possède les qualités morales et la probité nécessaire pour assurer la fonction pour laquelle il a été retenu

## **11. DEPOT DES CANDIDATURES :**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous par courrier ordinaire ou courrier électronique au plus tard le **24 juillet 2025 à 17 heures** (heure de Bujumbura, GMT+2).

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

A l'attention de Mme SAMANDARI Béatrice, Coordinatrice du Projet PACEJ ;

**Rohero I, Boulevard du Japon n°40, 1er étage, Tél : 257 22 2 8 11 29**

Bujumbura- Burundi

E-mail :pacej@pacej.bi, bizibeat@gmail.com avec copie à walid.zrelli.mef@gmail.com, endikumana2024@gmail.com, [djes80@yahoo.fr](mailto:djes80@yahoo.fr)